



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 21 décembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2019-12-21_1664

Convention d'application 2019 avec la Chambre
de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne

L'an deux mille dix-neuf, faute de quorum, le conseil territorial légalement convoqué le 17 décembre a été annulé et de nouveau convoqué, le 21 décembre à 9h. Le 21 décembre à 09h10 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-Sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date 17 décembre 2019.

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Savigny-sur-Orge	Mme	ACHTERGAELE	Nadège	Abs		
Vitry-sur-Seine	M.	AFFLATET	Alain	Abs		
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALEXANDRE	Stéphanie	Abs		
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALTMAN	Sylvie	Repr.	M. Boyer	P
Ivry-sur-Seine	Mme	APPOLAIRE	Annie-Paule	Abs		
Orly	M.	ATLAN	Thierry	P		P
Valenton	Mme	BAUD	Françoise	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	BELL-LLOCH	Pierre	Abs		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BENBELKACEM	Sarah	Repr.	M. Laurent	P
Savigny-sur-Orge	M.	BENETEAU	Sébastien	Abs		
Viry-Châtillon	M.	BERENGER	Jérôme	Abs		
Orly	Mme	BESNIET	Nathalie	Repr.	M. Tmimi	P
Thiais	M.	BEUCHER	Daniel	Repr.	M. Segura	P
Vitry-sur-Seine	M.	BOURJAC	Jean-Marc	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	BOUYSSOU	Philippe	Repr.	M. Marchand	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BOYAU	Lina	Abs		
Villeneuve-St-Georges	M.	BOYER	Alexandre	P		P
Arcueil	M.	BREUILLER	Daniel	Abs		
Villejuif	Mme	CASEL	Catherine	Abs		
Rungis	M.	CHARRESSON	Raymond	Abs		
Fresnes	Mme	CHAVANON	Marie	Repr.	Mme Baud	P
Vitry-sur-Seine	M.	CHICOT	Rémi	P (2)		P
Ivry-sur-Seine	M.	CHIESA	Pierre	P		P
Gentilly	M.	DAUDET	Patrick	Repr.	Mme Tordjman	P
Chevilly-Larue	Mme	DAUMIN	Stéphanie	P		P
Cachan	Mme	DE COMARMOND	Hélène	Repr.	Mme Pescheux	P
l'Haÿ-les-Roses	M.	DECROUY	Clément	Abs		
Thiais	M.	DELL'AGNOLA	Richard	Repr.	Mme Marcheix	P
Chevilly-Larue	M.	DELUCHAT	André	Abs		
Choisy-le-Roi	Mme	DESPRES	Catherine	Repr.	M. Diguët	P
Choisy-le-Roi	M.	DIGUET	Patrice	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	DINNER	Nathalie	Abs		
Fresnes	M.	DOMPS	Richard	P		P
Athis-Mons	M.	DUMAINE	Julien	P		P
Cachan	M.	FOULON	Jacques	P		P
Villeneuve-le-Roi	M.	GAGNEPAIN	Pascal	Abs		
Villeneuve-St-Georges	M.	GAUDIN	Philippe	Abs		
Savigny-sur-Orge	Mme	GERARD	Anne-Marie	Abs		
Arcueil	Mme	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	Abs		
Villejuif	M.	GIRARD	Dominique	Repr.	M. Atlan	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GONZALES	Didier	Abs		
Ablon-sur-Seine	M.	GRILLON	Eric	Abs		

Villejuif	Mme	GRIVOT	Annie	Abs		
Savigny-sur-Orge	M.	GUETTO	Daniel	Abs		
Choisy-le-Roi	M.	GUILLAUME	Didier	P (1)		P
Villeneuve-le-Roi	Mme	HAMID	Sakina	Abs		
Fresnes	M.	HELBLING	Denis	Abs		
L'Hay-les-Roses	Mme	HUBERT	Laure	Abs		
Choisy-le-Roi	M.	ID ELOUALI	Ali	Abs		
Orly	Mme	JANODET	Christine	Abs		
L'Hay-les-Roses	M.	JEANBRUN	Vincent	Abs		
Vitry-sur-Seine	M.	KENNEDY	Jean-Claude	P		P
Paray-Vieille-Poste	Mme	LALLIER	Nathalie	Abs		
le Kremlin-Bicêtre	M.	LAURENT	Jean-Luc	P		P
Villejuif	M.	LE BOHELLEC	Franck	Abs		
Cachan	M.	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	LEFEBVRE	Fabienne	Abs		
Vitry-sur-Seine	M.	LEPRETRE	Michel	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	LESENS	Evelyne	Abs		
Villejuif	M.	LIPIETZ	Alain	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	LORAND	Isabelle	Repr.	Mme Montoir	P
Ivry-sur-Seine	M.	MARCHAND	Romain	P		P
Thiais	Mme	MARCHEIX	Virginie	P		P
Savigny-sur-Orge	M.	MEHLHORN	Eric	Abs		
Viry-Châtillon	Mme	MERRINA	Arielle	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	MONTOIR	Sylvie	P		P
Fresnes	Mme	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Abs		
le Kremlin-Bicêtre	M.	NICOLLE	Jean-Marc	Repr.	M. Leprêtre	P
Morangis	M.	NOURY	Pascal	P		P
Choisy-le-Roi	M.	PANETTA	Tonino	Abs		
Villejuif	M.	PERILLAT-BOTTONET	Franck	Repr.	M. Foulon	P
Vitry-sur-Seine	M.	PERREUX	Jacques	Abs		
Juvisy-sur-Orge	M.	PERRIMOND	Michel	Abs		
Cachan	Mme	PESCHEUX	Edith	P		P
Athis-Mons	M.	PETETIN	Pascal	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	PIERON	Marie	P (2)		P
Juvisy-sur-Orge	M.	REDA	Robin	Abs		
Choisy-le-Roi	Mme	RIFFAUD	Isabelle	Repr.	M. Bourjac	P
Athis-Mons	Mme	RODIER	Christine	Repr.	M. Petetin	P
Athis-Mons	M.	SAC	Patrice	Repr.	Mme Taillebois	P
Viry-Châtillon	M.	SAUERBACH	Laurent	Abs		
Thiais	M.	SEGURA	Pierre	P		P
L'Hay-les-Roses	Mme	SOURD	Françoise	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	TAGZOUT	Mourad	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	TAILLEBOIS	Sarah	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	TMIMI	Hocine	P		P
Gentilly	Mme	TORDJMAN	Patricia	P		P
Vitry-sur-Seine	Mme	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	P		P
Villejuif	M.	VIDAL	Philippe	Abs		
Viry-Chatillon	M.	VILAIN	Jean-Marie	Abs		
Ivry-sur-Seine	Mme	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Abs		
Villejuif	M.	YBOUET	Elie	Abs		

(1) A partir délibération n° 1628

(2) A partir délibération n° 1630

Secrétaire de Séance : Monsieur Julien Dumaine

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
N° de délibération	Présents	Absents	Absents représentés	Votants
1625 à 1627	25	50	17	42
1628 à 1629	26	49	17	43
1630 à 1744	28	47	17	45

Exposé des motifs

La convention de partenariat signée le 2 juillet 2018 entre l'EPT, les Chambres consulaires et l'agence Essonne développement définit les actions et le rôle des partenaires dans le développement économique du territoire.

La mise en œuvre opérationnelle de la convention est confiée au comité territorial des partenaires, créé le 21 septembre 2018 en lien avec la gouvernance de bassin Etat/Région.

Selon l'article 3 de la convention, il est précisé que « *la convention pourra notamment être déclinée en plans d'action négociés annuellement entre les signataires* ».

Il est proposé que ces plans d'action soient définis et approuvés annuellement avec chacun des signataires qui le souhaitent sous forme de convention particulière d'application.

Pour 2019, dans le cadre des échanges de travail avec la CCI 94, cinq propositions d'action ont été présentées qui s'inscrivent en cohérence avec les objectifs et axes de la convention et qui peuvent se mettre en œuvre dans le cadre du budget du développement économique voté en 2019.

Il s'agit de :

- Etude d'opportunité et de faisabilité de réalisation d'un réseau Coaxion Grand-Orly Seine Bièvre venant en soutien aux clubs d'entreprises : coût total de 10 000 € avec une subvention de l'EPT de 8 000 €.
- Création et animation d'un club des entreprises industrielles et productives du Grand-Orly Seine Bièvre : coût total de 10 000 € avec une subvention de l'EPT de 6 000 €.
- Réalisation d'un webinar « Comment répondre à un marché public ? » : coût total de 6 000 € avec une subvention de l'EPT de 3 000 €.
- Appui à la digitalisation des entreprises par un atelier-formation « Digital starter programme » : coût total de 4 000 € avec une subvention de l'EPT de 4 000 €.
- Adhésion au club AgroAlia et actions de communication sur le réseau des entreprises de la filière agroalimentaire et foodtech en synergie avec Rungis & Co : coût total de 120 000 € avec une subvention de l'EPT de 10 000 €.

Il est proposé d'approuver la mise en œuvre de ces actions en partenariat avec l'EPT et sa contribution financière à leur réalisation dans le cadre de la convention particulière d'application 2019 avec la CCI 94.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Vu la convention de partenariat signée le 2 juillet 2018 entre l'EPT, les Chambres consulaires et l'agence Essonne développement ;

Considérant les propositions d'action présentées par la CCI 94 ;

Entendu le rapport de M. Patrice Diguët,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

- 1. Approuver** le projet de convention d'application 2019 avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val de Marne, annexé à la présente.
- 2. Autoriser** le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférent

3. **Autoriser** le versement des subventions d'un montant de 31 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val de Marne au titre de l'année 2019
4. **Décider** d'adhérer au Club AgroAlia de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val de Marne
5. **Préciser** que les crédits sont inscrits au budget 2019
6. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Pour : 45

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture et publiée le 27 décembre 2019



A Vitry-sur Seine, le 26 décembre 2019
Le Président

Michel Lepretre
Michel LEPRETRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.



CCI VAL-DE-MARNE
PARIS ILE-DE-FRANCE

CONVENTION D'APPLICATION 2019 ENTRE L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU VAL-DE-MARNE

Entre

L'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, ayant son siège social au 2 avenue Youri Gagarine, 94 400 Vitry-sur-Seine, représenté par son Président en exercice, Monsieur Michel LEPRETRE, dûment habilité par la délibération du Conseil territorial n° en date du 17 décembre 2019,

et désigné ci-après par « l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre »

d'une part,

Et

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Paris Ile-de-France, établissement public administratif, dont le siège se situe 27 avenue de Friedland, 75008 Paris, domiciliée pour les besoins de la présente en sa Chambre départementale du Val-de-Marne, sise 8 place Salvador Allende, 94000 Créteil, représentée par le Président de la Chambre de commerce et d'industrie départementale du Val-de-Marne, Monsieur Gérard DELMAS,

Ci-après dénommée « CCI 94 »,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La convention de partenariat signée le 2 juillet dernier entre l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, les Chambres consulaires et l'agence Essonne développement définit les actions et le rôle des partenaires dans le développement économique du territoire.

La mise en œuvre opérationnelle de la convention est confiée au comité territorial des partenaires, créé le 21 septembre 2018 en lien avec la gouvernance de bassin Etat/Région.

Selon l'article 3 de la convention, il est précisé que « *la convention pourra notamment être déclinée en plans d'action négociés annuellement entre les signataires* ».

Il est proposé que ces plans d'action soient définis et approuvés annuellement avec chacun des signataires qui le souhaitent sous forme de convention particulière d'application.

Pour 2019, dans le cadre des échanges de travail avec la CCI 94, cinq propositions d'action ont été présentées qui s'inscrivent en cohérence avec les objectifs et axes de la convention et qui peuvent se mettre en œuvre dans le cadre du budget du développement économique voté en 2019.



CCI VAL-DE-MARNE
PARIS ILE-DE-FRANCE

Article 1er : Objet de la convention

La présente convention particulière d'application a pour objet de définir les actions et les montants des subventions prévues au titre de l'année 2019, les moyens et les conditions d'utilisation du soutien de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre à la CCI 94, ainsi que les modalités de contrôle de son emploi, conformément aux dispositions de la loi du 12 avril 2000 et à celles du décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001. Elle fixe également les engagements réciproques de chacun, afin de servir les objectifs partagés.

La CCI 94 s'engage à mettre en œuvre à cette fin, tous les moyens nécessaires à leur bonne exécution.

Pour sa part, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre s'engage à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs, y compris les moyens de fonctionnement qu'ils requièrent, par le biais du versement d'une subvention votée au Conseil territorial.

Il est rappelé que cette convention ne dispense pas la CCI 94 d'obtenir les autorisations nécessaires à son activité, que celles-ci soient ponctuelles ou permanentes.

Article 2 : Engagements de la CCI 94

2-1 – Engagements de réalisation de la convention

Par la présente convention, la CCI 94 s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le plan d'action suivant (annexe 1) :

- Etude d'opportunité et de faisabilité de réalisation d'un réseau Coaxion Grand-Orly Seine Bièvre venant en soutien aux clubs d'entreprises : coût total de 10 000 € avec une subvention de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre de 8 000 €.
- Création et animation d'un club des entreprises industrielles et productives du Grand-Orly Seine Bièvre : coût total de 10 000 € avec une subvention de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre de 6 000 €.
- Réalisation d'un webinar « Comment répondre à un marché public ? » : coût total de 6 000 € avec une subvention de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre de 3 000 €.
- Appui à la digitalisation des entreprises par un atelier-formation « Digital starter programme » : coût total de 4 000 € avec une subvention de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre de 4 000 €.
- Adhésion au club AgroAlia et actions de communication sur le réseau des entreprises de la filière agroalimentaire et foodtech en synergie avec Rungis & Co : coût total de 120 000 € avec une subvention de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre de 10 000 €.

La CCI 94 s'engage, pour ces actions, à adopter une stratégie budgétaire adaptée en recherchant notamment des financements autres que ceux de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.



CCI VAL-DE-MARNE
PARIS ILE-DE-FRANCE

La CCI 94 s'engage à ne pas utiliser les subventions à des fins autres que celles qui concourent à contribuer à la réalisation des actions définies dans le présent article.

2-2 – Autres engagements

La CCI 94 s'engage à porter à connaissance de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, sans délai, toute modification concernant ses statuts, la composition de son bureau et de ses coordonnées bancaires.

La CCI 94 s'engage à faire figurer de manière lisible le soutien financier de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre dans tous les documents et supports écrits ou visuels qu'elle produit.

En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par la CCI 94, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer sans délai l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et éventuellement le confirmer à sa demande par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 3 : Engagements de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

Par la présente convention l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre s'engage à soutenir la CCI 94 en lui apportant sur la durée de la convention une subvention de 31 000 € pour la mise en place des actions prévues à l'article 2-1, sous réserve du respect des diverses dispositions de la présente convention.

Ce montant pourra être ajusté annuellement à la baisse en cas d'évolutions des coûts réalisés du plan d'action de la CCI 94 et de l'évaluation de sa réalisation.

La contribution financière sera créditée au compte de la CCI 94 selon les procédures comptables en vigueur. La subvention est imputée sur les crédits inscrits au budget territorial.

La subvention sera versée sur le compte bancaire de la CCI 94 dont les références sont les suivantes :

CCIR CCI Val-de-Marne

BNP PARIBAS, Agence paris Etoile Entreprises, 83 avenue Charles de Gaulle, 92200 NEUILLY SUR SEINE Code BQ : 30004 Guichet : 00813

N de compte : 00010467959 Clé : 51

IBAN n° FR76 3000 4008 1300 0104 6795 951 Code Swift : BNP AFR PPPGA

Code B.I.C: BNPAFRPPPG

Le paiement se fera par virement bancaire sur le compte désigné par la CCI 94 selon les procédures comptables en vigueur à réception de la facture émise par la CCI 94.

Article 4 : Durée de la convention

La convention prend effet à la date de signature de la dernière des parties et prend fin au 31 décembre 2019.



CCI VAL-DE-MARNE
PARIS ILE-DE-FRANCE

Elle porte sur les actions engagées pendant cette période.

Article 5 : Justificatifs

Dans le cadre de la justification de l'utilisation des fonds alloués, la CCI 94 s'engage à fournir annuellement, jusqu'au terme de la convention, dans les six mois de la clôture, un bilan et compte-rendu des actions réalisées au titre de la présente convention.

Article 6 : Sanctions

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par la CCI 94 sans l'accord écrit de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, celle-ci peut respectivement exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par la CCI 94 et avoir préalablement entendu ses représentants.

Tout refus de communication ou toute communication tardive du bilan et mentionné à l'article 6 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre en informe la CCI 94 par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 7 : Evaluation

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est chargé de vérifier le bon emploi de sa subvention et de veiller à la bonne exécution de la présente convention. Il peut, à cette fin, demander toute précision ou pièce lui permettant d'éclairer son avis.

Cette évaluation sera réalisée conjointement entre l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et la CCI 94 lors de réunions spécifiques.

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre procède, conjointement avec la CCI 94, à l'évaluation des conditions de réalisation du programme d'actions auquel il a apporté son concours.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1er, sur l'impact du programme d'actions au regard de l'intérêt territorial précisé en préambule de la présente convention.

Article 8 : Contrôle par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre de l'utilisation des fonds

La CCI 94 s'engage à justifier à tout moment, à la demande de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, de l'utilisation de la subvention, de la réalisation des actions, et de faciliter l'accès à ses documents



CCI VAL-DE-MARNE
PARIS ILE-DE-FRANCE

administratifs et comptables.

Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, dans le cadre de l'évaluation prévue à l'article 7.

La CCI 94 s'engage à faciliter à tout moment le contrôle de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, ou par des personnes ou organismes mandatés par lui, de la réalisation des objectifs visés à l'article 2 et du respect de ses engagements vis à vis de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, notamment par l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

Article 9 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, moyennant un préavis de deux mois.

Elle ne donne lieu à aucune indemnité de quelque nature que ce soit.

Le

Pour la CCI 94,
Gérard DELMAS

Président

Pour l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre,
Michel LEPRETRE

Président

FILIERE AGROLIMENTAIRE													
AGROALIA : LE RESEAU DES ENTREPRISES DE LA FILIERE AGROALIMENTAIRE ET FOODTECH													
Objet de l'action	<p>Soutenir la dynamique et le développement du Club régional AgroAlia en synergie avec la pépinière/incubateur Rungis&Co en faveur des entreprises et start up de la filière agroalimentaire et de la Foodtech.</p> <p>Faciliter l'implantation des entreprises sur le territoire. Valoriser les entreprises du territoire et GOSB. Faciliter le maillage grands groupes et startups.</p>												
Objectifs attendus du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Etre prescripteur du Club AgroAlia et de Rungis &Co - Communiquer aux entreprises l'offre immobilière de GOSB - Créer un support de communication (vidéo, partenariat presse...) valorisant les entreprises, GOSB et la CCI (AgroAlia et Rungis&Co) - Mettre en réseau les entreprises - Promouvoir GOSB à l'occasion des manifestations AgroAlia (15/10/2019 La soirée "Supply Chain et Foodtech") 												
Rattachement de la fiche action à l'axe convention CCI94/GOSB	<p>Axe 2 : Structurer une offre de service coordonnée en faveur des créateurs d'entreprises</p> <p>Axe 3 Mise en réseau des entreprises</p> <p>Axe 5 Développement immobilier économique</p> <p>Axe 6 Appuyer l'innovation</p>												
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Implantation de start up sur le territoire de GOSB - Nombre d'entreprises du territoire adhérentes au Club AgroAlia (mise en réseau des entreprises) - Nombre de mise en relations entreprises et tiers lieux (locaux) dont Rungis&Co - Retour.presse 												
PLAN DE FINANCEMENT INDICATIF													
Budget total de l'action (€)	120 000 € pour 2019												
Nature et montant des dépenses et des recettes	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="vertical-align: top;">Dépenses</td> <td style="vertical-align: top;">Recettes</td> </tr> <tr> <td>Pilotage animation</td> <td>Adhésions entreprises</td> </tr> <tr> <td>Communication</td> <td>Partenaires publics</td> </tr> <tr> <td>Prestataire (animation, atelier plénière etc...)</td> <td>Partenaires privés</td> </tr> <tr> <td></td> <td>CCI : 110 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td>GOSB : 10 000 €</td> </tr> </table>	Dépenses	Recettes	Pilotage animation	Adhésions entreprises	Communication	Partenaires publics	Prestataire (animation, atelier plénière etc...)	Partenaires privés		CCI : 110 000 €		GOSB : 10 000 €
Dépenses	Recettes												
Pilotage animation	Adhésions entreprises												
Communication	Partenaires publics												
Prestataire (animation, atelier plénière etc...)	Partenaires privés												
	CCI : 110 000 €												
	GOSB : 10 000 €												
Montant de la subvention demandée (€)	<p>10 k€ pour 2019</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adhésion de GOSB au Club comme membre premium - Contribution financière à l'adhésion de 3 adhérents au Club AgroAlia (entreprises du territoire EPT GOSB) - Action de communication sur le Club AgroAlia et Rungis&Co avec sponsoring territoire GOSB 												

**CLUB DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES DU GRAND ORLY SEINE BIEVRE
LE RESEAU DE DIRIGEANTS DE PMI SUR LE TERRITOIRE**

Objet de l'action	Création et animation d'un Club des Entreprises Industrielles sur le Territoire Grand Orly Seine Bièvre Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Donner de la visibilité au tissu industriel implanté sur GOSB et à la présence d'une activité « industrie » forte sur le Territoire ➤ Stimuler le dynamisme et apporter aux entreprises adhérentes un lieu d'échanges, de professionnalisation et de synergies réseau pour leurs dirigeants ➤ Favoriser l'intégration et le développement de nouvelles entreprises industrielles sur le Territoire en lien avec l'offre GOSB (Club de l'immobilier GOSB Territoire d'industrie notamment)
Objectifs attendus du projet	Etude d'opportunité et de faisabilité d'un club des entreprises industrielles. Lancement du Club des Entreprises Industrielles au 1 ^{er} semestre 2020 Animation du Club et montée en puissance des adhésions en 2020-2021 Communication sur le réseau à chaque étape de son développement en lien avec les programmes spécifiques industries CCI et GOSB.
Rattachement de la fiche action à l'axe convention CCI94/GOSB	Axe 3 : Accompagnement au développement des entreprises et animation économique du territoire / mise en réseau des entreprises, accompagnement Axe 6 : Appuyer l'innovation
Etudes envisagées	Etude d'opportunité et de faisabilité : Analyse des besoins en novembre-décembre 2019 auprès d'un panel d'entreprises cibles afin d'identifier leurs souhaits prioritaires et les prestations les plus attendues pour leur développement via le futur club.
Indicateurs	Livrable début 2020 d'un diagnostic de faisabilité du club et présentation d'actions et de propositions liées aux besoins des entreprises. Plan d'action pour lancement 1 semestre 2020. (budget prévisionnel 2020 / GOSB : 35K€ CCI94 : 25K€)

PLAN DE FINANCEMENT INDICATIF

Budget total de l'action (€)	10 K€ pour 2019	
Nature et montant des dépenses et des recettes	Dépenses 2019 Etude d'opportunité et de faisabilité et proposition d'un Plan d'actions Total : 10 K€	Recettes 2019 GOSB : 6K€ CCI94 : 4 K€
Montant des cofinancements (€)	GOSB : 6 K€ CCI94 : 4 K€	
Montant de la subvention demandée (€)	6 K€ en 2019	

APPUI A LA DIGITALISATION DES ENTREPRISES « DIGITAL STARTER PROGRAMME »

Objet de l'action	Accompagner les créateurs et les jeunes entreprises dans le numérique en proposant le programme Digital Starter Programme, un atelier-formation sur deux jours permettant la création d'un site web vitrine, un développement de la présence sur les principaux réseaux sociaux et la mise en place de techniques efficaces de prospections digitales.	
Objectifs attendus du projet	<p>Permettre aux jeunes créateurs et jeunes entreprises d'intégrer le numérique dans le développement de leur business.</p> <p>Le programme des deux jours se décompose comme suit :</p> <p>JOUR 1 - Présence en ligne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une page professionnelle sur Facebook et LinkedIn. • Référencement de son activité sur "Google My Business". • Mise en place d'une veille sur l'e-réputation de son entreprise et son secteur d'activité. • Accompagnement à la création de votre site web vitrine (3 pages principales) via la plateforme WIX. <p>JOUR 2 - Prospection digitale</p> <p>Prospection du cœur de cible grâce à Facebook & Instagram Ads. Ciblage des prospects B2B sur le réseau LinkedIn. Programmation d'une campagne d'e-mailing pour l'entreprise.</p>	
Rattachement de la fiche action à l'axe convention CCI94/GOSB	Axe 2 : Structurer une offre de service coordonnée en faveur des créateurs d'entreprises	
Indicateurs	Organisation de la session dans un site de GOSB le cas échéant Réalisation d'une session de 5 entreprises du territoire GOSB	
PLAN DE FINANCEMENT INDICATIF		
Nature et montant des dépenses et des recettes	Dépenses Ingénierie Prospection Réalisation de la formation	Recettes GOSB : 4 K€
Montant de la subvention demandée (€)	4 k€	

**ETUDE D'OPPORTUNITE ET DE FAISABILITE DE REALISATION
D'UN RESEAU COAXION GRAND ORLY SEINE BIEVRE**

Objet de l'action	<p>Les clubs d'entreprises constituent de précieux lieux d'échanges, de réseautage et d'opportunités d'affaires. Le dispositif Coaxion aide ces clubs à être encore plus efficaces et à développer de nouvelles synergies.</p> <p>Ce programme, développé par les Chambres de commerce et d'industrie, vise à mailler et fédérer localement les clubs d'entreprises. L'intervention est à la fois individuelle avec chaque club, en leur apportant un appui dans l'organisation administrative, la communication et la prospection. Elle permet également de développer les liens entre les clubs en organisant des rencontres avec les présidents de club pour partager les bonnes pratiques et travailler sur des actions concrètes.</p> <p>La CCI94 a déjà mis en place et anime Coaxion sur le territoire Paris Est Marne&Bois après une étude de faisabilité et une ingénierie de projet.</p>	
Objectifs attendus du projet	<p>Etude d'opportunité et de faisabilité de Coaxion en interviewant les clubs, réseaux et entreprises du territoire afin de recueillir l'expression de leur besoins. Proposition d'un plan d'action à destination des clubs et réseaux à lancer en 2020 le cas échéant.</p> <p>(Budget prévisionnel 2020 / GOSB : 25K€ CCI94 : 15K€)</p>	
Rattachement de la fiche action à l'axe convention CCI94/GOSB	<p>Axe 3 : Accompagnement au développement des entreprises et animation économique du territoire / mise en réseau des entreprises, accompagnement</p>	
Etudes envisagées	<p>Etude d'opportunité et de faisabilité :</p> <p>Analyse des besoins en octobre-novembre décembre 2019 auprès des clubs, réseaux et entreprises du territoire GOSB</p>	
Indicateurs	<p>Livrable début 2020 d'une étude d'opportunité intégrant les besoins/attentes identifiés auprès des clubs, entreprises et réseaux, proposition d'un plan d'action.</p>	
PLAN DE FINANCEMENT INDICATIF		
Budget total de l'action (€)	10 K€ pour 2019	
Nature et montant des dépenses et des recettes	<p>Dépenses 2019</p> <p>Etude Plan d'actions</p>	<p>Recettes 2019</p> <p>GOSB : 8 k€ CCI94 : 2 k€</p>
Montant des cofinancements (€)	<p>GOSB : 8k€ CCI94 : 2 k€</p>	
Montant de la subvention demandée (€)	8 K€ en 2019	

REALISATION D'UN WEBINAR «COMMENT REPONDRE A UN MARCHE PUBLIC » Co-brandé CCI94/GOSB									
Objet de l'action	<p>Les marchés publics, loin d'être réservés aux grands groupes, peuvent apporter de nouvelles sources de business pour les PME, à condition qu'elles connaissent les procédures de base ainsi que les outils pour y accéder.</p> <p>Fort de la dématérialisation des marchés publics, de nouvelles règles peuvent être une opportunité ou un frein pour les PME. Il s'agit donc d'apporter au travers d'un webinar les éléments de base pour répondre aux appels d'offres : choix de plateforme de veille, candidature en ligne, DUME, signature numérique, coffre-fort électronique...</p>								
Objectifs attendus du projet	<p>Réalisation d'un Webinar permettant aux entreprises les bases pour répondre à un appel d'offre public.</p> <p>Ce webinar sera conçu dans le « studio CCI94 » avec l'appui de prestataires.</p>								
Rattachement de la fiche action à l'axe convention CCI94/GOSB	Axe 3 : Accompagnement au développement des entreprises et animation économique du territoire / mise en réseau des entreprises, accompagnement								
Etudes envisagées									
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réalisation d'un webinar didactique pouvant être accessible à un nombre important d'entreprise. ✓ Nombre d'entreprises connectées ou ayant vu le webinar 								
PLAN DE FINANCEMENT INDICATIF									
Budget total de l'action (€)	6 K€ pour 2019								
Nature et montant des dépenses et des recettes	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Dépenses 2019</th> <th style="text-align: left;">Recettes 2019</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Prestation Webikeo</td> <td>GOSB : 3 K€</td> </tr> <tr> <td>Animation et promotion du webinar</td> <td>CCI94 : 3 K€</td> </tr> <tr> <td>6 K€</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Dépenses 2019	Recettes 2019	Prestation Webikeo	GOSB : 3 K€	Animation et promotion du webinar	CCI94 : 3 K€	6 K€	
Dépenses 2019	Recettes 2019								
Prestation Webikeo	GOSB : 3 K€								
Animation et promotion du webinar	CCI94 : 3 K€								
6 K€									
Montant des cofinancements (€)	GOSB : 3 K€ CCI94 : 3 K€								
Montant de la subvention demandée (€)	3 K€ en 2019								

